

Image not found or type unknown



Accident de travail faute inexcusable de l'employeur

Par **Gaetanmatteo**, le **15/07/2012** à **12:09**

Bonjour, rnJe suis Gaétan matteo et j ai oublié quelques précisions je suis employé dans une entreprise de travaux publics et j exerce la fonction de maçon voiries et réseaux divers donc huit heures par jour debout et à soulever des charges lourdes toute la journée c est un parcours du combattant tous les soirs quand je rentre chez moi Cheville douloureuse qui enflé obligé de travailler avec une chevillere